

Comment financer son projet en phase de consolidation ou d'accélération ?



**CAISSE
D'EPARGNE**
Rhône Alpes



Rappels sur les 3 besoins de financement

Les charges / « fonctionnement »

- Les charges correspondent aux dépenses courantes de la structure. Elles sont liées à des activités ou à des événements en cours.
- Pour analyser ses charges, il faut aller dans le compte de résultat.

Les investissements

- Dépenses réalisées à un instant T mais dont l'utilisation s'inscrit dans une durée supérieure à un an
- Pour analyser les investissements RDV à l'actif du bilan dans la partie « immobilisations ».

Les décalages de trésorerie (ou Besoins en Fonds de Roulement)

- Une structure rencontre des besoins de trésorerie, dus aux mouvements financiers qui ne se produisent pas tous au même rythme.
- Le BFR se calcule au niveau du bilan : actifs circulants (sauf disponibilités) – passifs circulants (sauf dettes financières)

Paiement
d'un
prestataire

Salaires (et
cotisations)

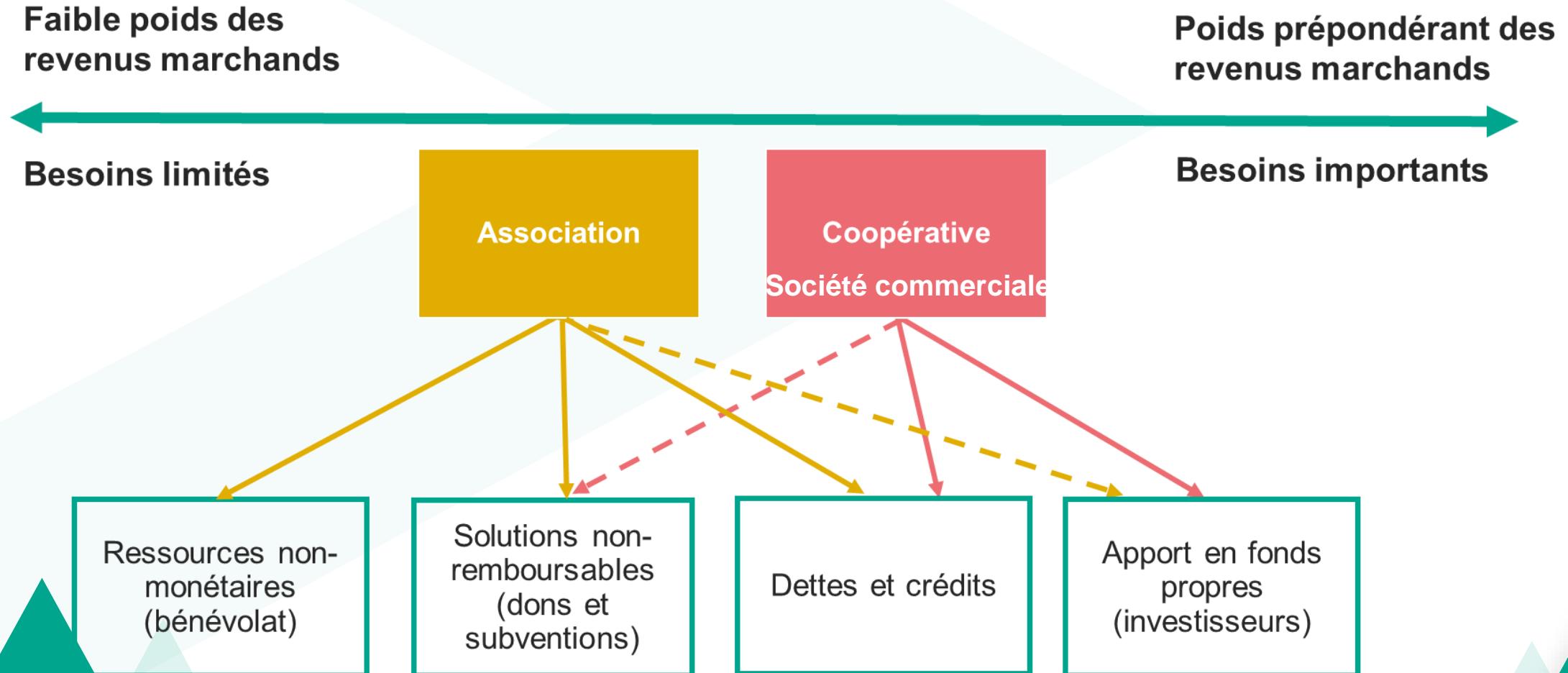
Achat d'un
véhicule

Aménagement
d'un local

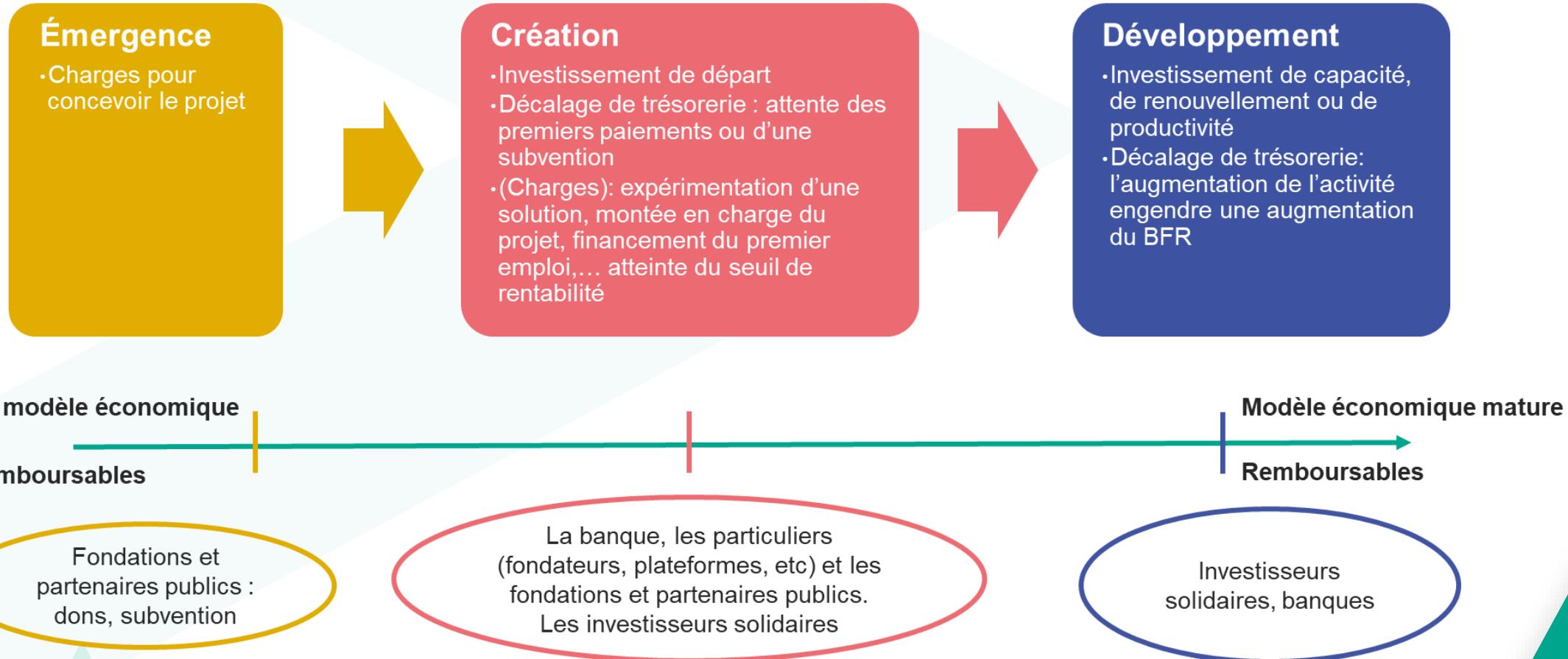
Les délais de
paiement
d'une
subvention

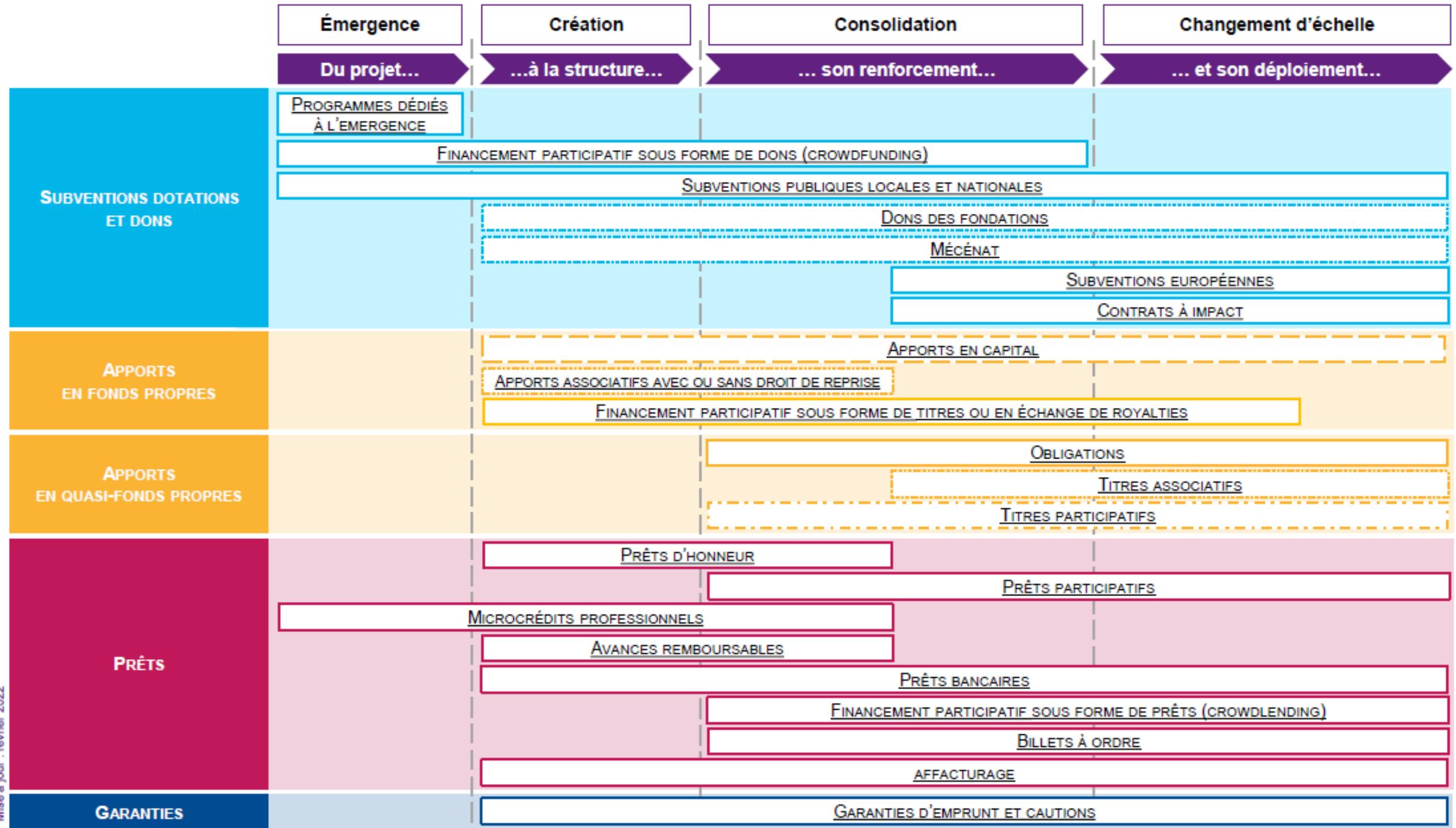
Les délais de
paiement
d'une
prestation

Les solutions selon les statuts et modèles éco

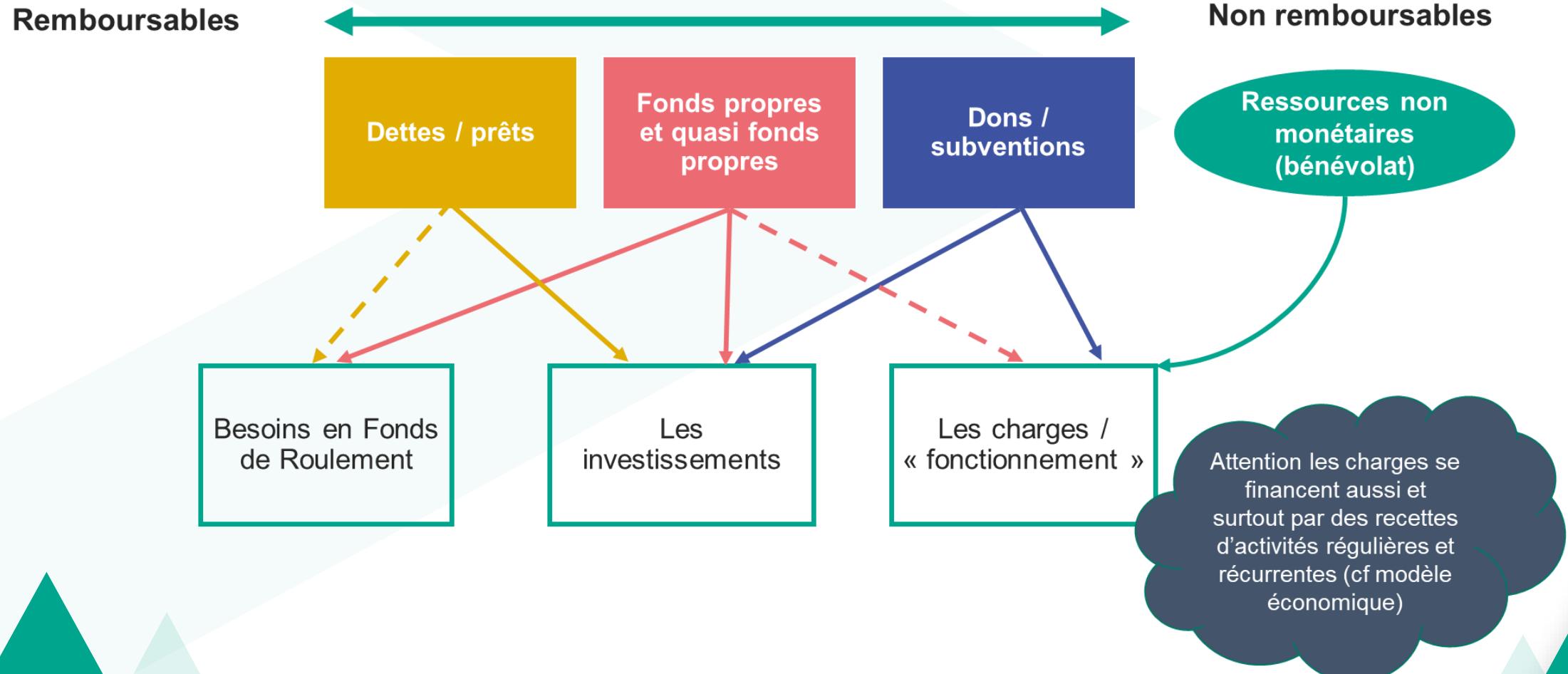


Les solutions selon les stades de vie





Quelles solutions pour quels besoins ?



1. SUBVENTIONS, DOTATIONS & DONS

1.1. FINANCEMENT PARTICIPATIF

Le don avec ou sans contrepartie



le pot commun



Prêts et investissement au capital



1. SUBVENTIONS, DOTATIONS & DONS

1.2. SUBVENTIONS LOCALES & NATIONALES

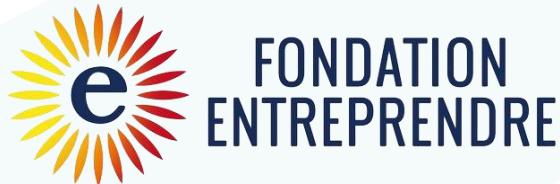


Appel à projets
des collectivités locales
de l'Etat
de l'Europe



1. SUBVENTIONS, DOTATIONS & DONS

1.3. MÉCÉNAT & DONS DE FONDATIONS



Le mécénat de compétences



2. APPORTS EN FONDS PROPRES



Club d'investisseurs pour une Gestion
Alternative et Locale de l'Epargne
Solidaire
(petits tickets = 3-5k €)



Investissements plus importants :
20-50k €

Autres fonds de capital-risque spécialisés :



PHITRUST

investir&
make social entrepreneurs succeed

WE DO GOOD

2. APPORTS EN FONDS PROPRES

Titres associatifs

Titres coopératifs

Obligations

Actions / parts sociales

3. PRÊTS & GARANTIES BANCAIRES

3.1. PRÊTS A LA STRUCTURE

Les contrats d'apports associatifs :

- **Conditions :** prêt à taux zéro dédié aux associations exclusivement jusqu'à 30 000€, amortissement entre 3 et 5 ans (dont 1 à 2 ans de différé) + cofinancement banque finance de l'investissement et/ou du BFR (fonds propres obligatoirement positifs)

Les prêts participatifs :

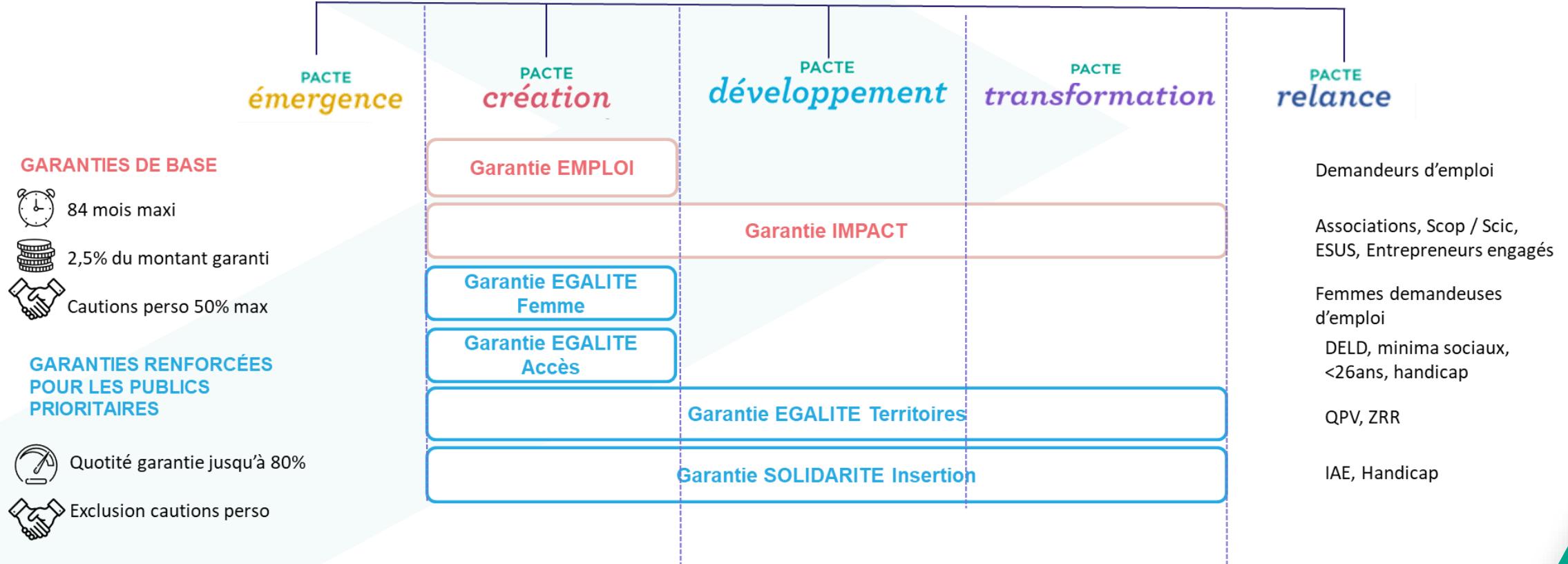
- **Conditions :** structures de l'ESS et entrepreneurs « engagés » jusqu'à 1,5 M€ à 2% (fixe) sur 5-7 ans (dont 1-2 ans de différé) + cofinancement banque finance de l'investissement et/ou du BFR (fonds propres obligatoirement positifs)

Les capitaux patients solidaires :

- **Conditions :** structures de l'ESS et entrepreneurs « engagés » financements 100% sur-mesure : capital, quasi-fonds propres, comptes courants d'associés, titres participatifs, titres associatifs ... et accompagnement à la levée de fonds participation minoritaire au capital et recherche d'une rentabilité financière mesurée, mais une maximisation de l'impact social ! La perspective de remboursement à 7 ans

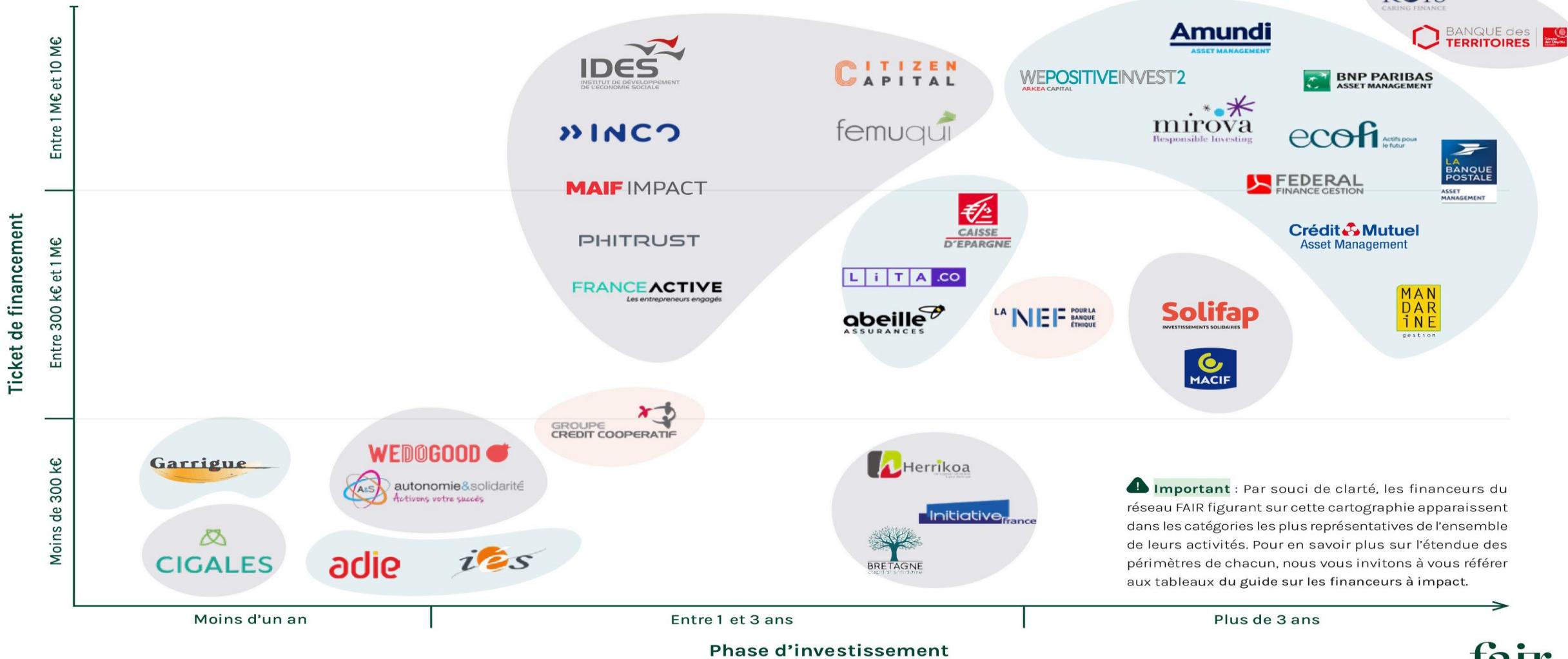
3. PRÊTS & GARANTIES BANCAIRES

3.2. GARANTIES D'EMPRUNTS BANCAIRES



- Facilitent l'obtention du prêt bancaire pour des projets viables économiquement mais dont le profil des porteurs de projet ou les secteurs d'activité nécessitent un appui complémentaire
- Protègent le patrimoine de l'entrepreneur en interdisant (ou en limitant fortement) la prise de cautions solidaires personnelles par la banque

Cartographie des financeurs à impact social du réseau FAIR



Contacts

CERA : Frédéric HELLO
frederic.hello@cera.caisse-epargne.fr

Rhône Développement Initiative : Armelle MARTIN
martin@rdi.asso.fr

Cigales AURA : Thierry BARDET
animation@cigales-aura.fr